



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 16 mai 2019 à 8 h 30
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présence de Mme Kristine Marsolais, maire suppléant d'arrondissement.

ABSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de question du public débute 8 h 33, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de question des membres du conseil débute 8 h 33, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12114

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, à 8 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12115

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.45 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 23 avril 2019

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 23 avril 2019;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.45 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- approcher du trottoir le panneau signalant la traverse piétonne en direction ouest sur le côté nord de la rue Jarry Est compris entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H.-La-Fontaine;
- ajouter, sur la ligne médiale, un bollard hachuré jaune entre le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre sur la section de la rue Jarry Est comprise entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H.-La-Fontaine;
- ajouter, dans les deux directions, un panneau de présignal 50 mètres à la traverse piétonne située sur la section de la rue Jarry Est comprise entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H-La Fontaine Est;
- interdire les arrêts sur 10 mètres avant la traverse piétonne et 5 mètres après la traverse piétonne située sur la section de la rue Jarry Est comprise entre l'avenue André-Laurendeau et le boulevard Louis-H.-La Fontaine Est;
- ajouter un panneau présignal de 50 mètres à l'ensemble des traverses piétonnes existantes de l'arrondissement;
- interdire le stationnement en tout temps sur 21 mètres, sauf pour les véhicules d'urgence, sur le côté sud du boulevard Wilfrid-Pelletier, à l'ouest du poste de quartier 46, depuis le début du stationnement accessoire au centre commercial Joseph-Renaud;
- permettre le stationnement de part et d'autre du terre-plein central, sur le boulevard de Châteauneuf, entre les avenues Goncourt et de la Loire, sauf aux endroits suivants :
 - a) le long du terre-plein situé à l'ouest de l'intersection de l'avenue de Talcy;
 - b) sur une longueur de 20 mètres, direction ouest, côté sud le long du mail central, à l'approche de l'intersection du boulevard Joseph-Renaud;
 - c) sur une longueur de 12 mètres le long du mail central aux autres intersections.
- diminuer sur les sections du boulevard de Châteauneuf, comprises entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Roi-René, la vitesse maximale à 40 km/h;
- diminuer la vitesse maximale à 40 km/h et permettre le stationnement de part et d'autre du terre-plein central, sauf à 12 mètres des intersections, sur les sections du boulevard Joseph-Renaud comprises entre les boulevards Wilfrid-Pelletier et de Châteauneuf;
- installer sur l'avenue Des Ormeaux des bollards à tous les 35 mètres sur les lignes axiales devant les écoles et à tous les 70 mètres partout ailleurs avec un dégagement de 25 mètres à chaque intersection, entre les avenues Chaumont et Georges dans une première phase et, dans une deuxième

phase, sur l'ensemble des sections comprises entre les avenues Chaumont et de Châteauneuf;

- remplacer les panneaux sandwich interdisant le stationnement par une signalisation permanente interdisant le stationnement du 1^{er} mai au 1^{er} octobre devant les immeubles portant les numéros civiques 8337, 8354 et 8381, de la place de Chanceaux;
- remplacer les panneaux interdisant le stationnement par des panneaux interdisant les arrêts sur le boulevard de Châteauneuf, à l'est de l'avenue Mousseau;
- remplacer le panneau d'arrêt situé sur le boulevard de Châteauneuf, à l'est de l'avenue Mousseau, par un panneau d'arrêt surdimensionné de 30 pouces en l'installant sur un poteau qui lui est propre à rapprocher de la ligne d'arrêt.

ADOPTÉE

40.01 1191462007

CA19 12 27

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 23 avril 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 23 avril 2019.

60.01 1190739004

CA19 12116

Levée de la séance extraordinaire du 16 mai 2019, à 8 h 30

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 16 mai 2019 soit levée à 8 h 41.

ADOPTÉE

70.01

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement

Nataliya HOROKHOVSKA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.